

le 22 Juin 2016

Association Deux Pieds Deux Roues (ancienne ass. Vélo)
Délégation régionale et délégation d'itinéraire Véloroute Vallée
du Lot (V86) de l'AF3V Association Française pour le développement
des Véloroutes et Voies Vertes
5 avenue F. Collignon 31200 Toulouse
J. Savary délégué régional AF3V

à Mr Pierre Camani, Président
Conseil Départemental du Lot-et-Garonne

Objet : Demandes d'améliorations de la Véloroute de la vallée du Lot (V86)
(jonction avec la Véloroute « Le canal des Deux Mers à vélo » (V80) entre le
confluent à Aiguillon et Buzet-sur-Baïse-Damazan, sécurisation des portions sur
routes circulées, améliorations de la signalisation)

Monsieur le Président,

Le Conseil Général du Lot-et-Garonne a aménagé dès 2002 la Véloroute de
la vallée du Lot entre Aiguillon -pont de la D813- et Fumel –limite avec le
département du Lot.

Récemment l'ouverture de la Voie Verte en Villeneuvevois (9km) et
l'allongement de la Voie Verte de Fumel (+2,5km) ont permis d'améliorer cette
Véloroute, et la future Voie Verte entre Sainte-Livrade et Castelmoron, en cours de
création en 2016, constituera aussi une importante amélioration.

L'AF3V, Association Française des Véloroutes et Voies Vertes, qui agit
pour le développement de ces itinéraires sécurisés, et qui avait demandé cet
aménagement à Monsieur Jean-François Poncet, président du Conseil Général, se
réjouit de ces travaux, qui permettent d'offrir aux habitants et aux touristes une
Véloroute de 81km de long, élément de la Véloroute nationale V86 qui se développe
dans les 5 départements de son parcours.

Par ce courrier, nous vous transmettons trois grandes demandes (§ A, B, C).

§A- D'abord, afin d'accroître la fréquentation par les cyclo-randonneurs
français et étrangers, et permettre des « boucles locales » pour les habitants, et
touristes, nous vous demandons d'aménager une liaison jalonnée et sécurisée entre la
Véloroute de la Vallée du Lot (V86), qui commence au Confluent à Aiguillon, et
l'autre grand aménagement créé en 2007 par votre département, la Véloroute « Le
Canal des Deux Mers à vélo (V80) », qui passe à 6km d'Aiguillon.

Cela nécessite quatre aménagements :

-1- sécuriser le pont de la D813 à Aiguillon, cf. par l'aménagement d'une piste
cyclable sur le trottoir, côté aval (en rétrécissant les files de circulation, il est possible
d'élargir le trottoir à 1,70m- Aménagement peu coûteux).

-2- sécuriser le pont de la D813 à Aiguillon en créant un passage sous la pile du pont, rive droite, permettant aux cyclistes et piétons d'éviter la traversée de la D813 à l'extrémité du pont (l'espace existe pour créer cette continuité).

Ces deux aménagements permettraient de faire commencer la Véloroute à Aiguillon, ville qui bénéficie d'un accès en train.

-3- jalonner un parcours sur des petites routes peu circulées entre Buzet-sur-Baïse, Damazan et Aiguillon ;

-4- sécuriser le pont de Saint-Léger sur la Garonne, cf. par la construction d'une passerelle en encorbellement .

§B- Afin de permettre à un plus grand nombre de familles, de cyclistes débutants, et de randonneurs touristes de parcourir la vallée du Lot, nous vous demandons aussi de sécuriser les portions de la Véloroute qui sont aujourd'hui difficiles -et parfois dangereuses-.

Voici la liste des sections dont nous demandons la sécurisation ou la modification afin d'améliorer l'itinéraire, avec chaque fois une proposition (description dans le sens Aiguillon vers Fumel) :

- D271 de Pélagat à Clairac (4,6km) : à sécuriser en limitant la vitesse à 70km/h sur tout le tronçon, et en créant des sur-largeurs ou des bandes cyclables (cf. par un marquage de files de circulation étroites à 2,80m de large). Route circulée, et dangereuse. Aménagement prioritaire.

- D911 avant le pont de Roussanes (0,9km) : à sécuriser en créant une piste cyclable en site propre parallèle, au delà des arbres.

- D249 avant Castelmoron (1km) : à sécuriser par marquage de files étroites et sur-largeurs cyclables.

- D667 au pont de Sainte-Livrade-sur-Lot (0,7km) : sécurisation de cette traversée depuis le C216, avec possibilité d'accès aux trottoirs pour les enfants, rétrécissement des files de circulation 300m avant le pont, ralentissement des véhicules, aménagement d'un tourne à gauche vers le C216 dans le sens Ste-Livrade vers Castelmoron, et d'un tourne à gauche vers le Moulin du Lot dans le sens Castelmoron vers Casseneuil. Les bandes cyclables sur le pont devraient être renouvelées. Il manque des panneaux « Débouchés de cyclistes (A21).

- Chemin C2 au bord du Lot (rive gauche) entre Ste-Livrade (CAFI) et Casseneuil, fermé en impasse à deux endroits, avec buttes en terre infranchissables pour des cyclistes randonneurs chargés, les personnes à mobilité réduite (PMR) ou en fauteuil. Demande: suppression des deux buttes en terre, pose de potelets verticaux laissant un espace libre dans l'axe de 1,20m minimum (norme PMR: 1,40m).

- Voie Verte en Villeneuvois : demandes : réfection du revêtement dégradé sur un km le long du ruisseau de la Masse, et rénovation des bornes de signalisation (textes

illisibles).

- D217 à l'entrée de Casseneuil : en venant de Sainte-Livrade par le chemin au bord du Lot : sécuriser la traversée de la D217, poser les panneaux règlementaires « Débouché de cyclistes » (A21), sécuriser 300m de D217 jusqu'au rond-point, puis repeindre les bandes cyclables sur le pont.

- D243 entre Penne-d'Agenais et le carrefour vers La Rive, avant le pont de la voie ferrée (2,1km) : à sécuriser par création de sur-largeurs cyclables (et marquage de files de circulation étroites).

- D243 entre le carrefour D246 (ferme Clauzade) et le carrefour chemin vers ferme Séguy (2,5km) : à sécuriser, cf. en élargissant la route et en créant une sur-largeur cyclable, au minimum dans le sens de la montée (l'autre solution est la ré-ouverture des chemins au bord du Lot pour créer une continuité). Aménagement prioritaire. A court terme : limitation de vitesse à 70km/h et pose de 3 ou 4 panneaux supplémentaires « Automobilistes, ralentissez cyclistes ».

- Voie Verte en construction entre Ste-Livrade et Le Temple-sur-Lot :
Sécuriser plus la traversée de la D966 à Le Temple-sur-Lot, par ajout côté Villeneuve, sur la D966, de bandes vibrantes et une limitation de vitesse à 30km/h.
Améliorer les potelets posés aux entrées (ajout de bandes rétro-réfléchissantes, remplacer les potelets centraux par des potelets plus hauts).
Sur les courts tronçons en itinéraire partagé, ajouter des panneaux: vitesse limitée à 30km/h, et : « Priorité aux cyclistes, marcheurs et cavaliers ».

§C- Enfin, nous vous demandons d'améliorer la signalisation de la Véloroute :
Demandes : 1- Poursuivre la pose de panneaux de signalisation indiquant les directions : « Fumel » dans un sens, « Aiguillon » dans l'autre sens, en cours en 2016 ;
2- Utiliser sur tous les panneaux de signalisation un logo de la Véloroute vallée du Lot respectant les normes publiées pour la signalisation des Véloroutes nationales, avec mention du numéro de la Véloroute: V86 (voir: Fiche 28- CERTU- « Signalisation directionnelle à l'attention des cyclistes- Les nouvelles dispositions prévues en 2013- Février 2013- disponible au CEREMA).
Ce logo pourrait être défini au niveau de l'ensemble de la vallée, par l'Entente Interdépartementale de la vallée du Lot.

Nous avons transmis le 16 juin 2016 au SMAV Lot (Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne), qui assure le suivi de la signalétique, une liste de demandes précises d'améliorations de la signalisation : panneaux à ajouter ou modifier ... et nous espérons que ces demandes seront prises en compte.

Notre association espère que le Département du Lot-et-Garonne, ainsi que les Communes et Communautés de communes concernées, prendront en compte nos demandes.

Nous restons, avec l'association Vélocité en Agenais qui représente l'AF3V dans le département, à votre disposition pour toute collaboration, sur cet itinéraire et les futurs aménagements cyclables réalisés par le Département.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Julien SAVARY

Association Deux Pieds Deux Roues

Délégation Régionale de l'AF3V Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

Délégation d'itinéraire AF3V pour la Véloroute de la vallée du Lot (V86)

Copie à :

- Monsieur Patrick Cassany, Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne et Pays de la Vallée du Lot
- Monsieur Patrick Cassany, Vice-Président du Conseil Général, Président de la Communauté de communes du Grand Villeneuvois
- Monsieur Michel Masset, Président de la Communauté de communes du Confluent
- Monsieur Daniel Baechler, Président de la Communauté de Communes Lot et Tolzac
- Monsieur Michel de Labat de Lapeyrière, Maire de Saint-Léger
- Monsieur Jean-François Sauvaud, Maire d'Aiguillon
- Monsieur Jean-Louis Molinié, Maire de Buzet-sur-Baïse
- Monsieur Michel Masset, Maire de Damazan
- Monsieur Michel Perat, Maire de Clairac,
- Monsieur Jacques Soulage, Maire de Granges-sur-Lot
- Monsieur Patrick Cassany, Maire de Villeneuve-sur-Lot
- Madame Italina dite Line Malaurie, Maire de Castelmoron-sur-Lot
- Monsieur Pierre-Jean Pudal, Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot
- Monsieur Daniel Baechler, Maire de Le Temple-sur-Lot
- Monsieur Daniel Desplat, Maire de Casseneuil
- Monsieur Yvon Ventadoux, Maire de Pujols
- Monsieur Yann Bihouée, Maire de Saint-Sylvestre-sur-Lot
- Monsieur Arnaud Devilliers, Maire de Penne-d'Agenais
- Monsieur André Bonneilh, Maire de Trentels
- Monsieur Daniel Borie, Maire de Saint-Vite, Conseiller Général
- Monsieur Jean-Jacques Brouillet, Maire de Monsempron-Libos
- Monsieur Jean-Louis Costes, Maire de Fumel, Député, Conseiller Général
- Madame Marie-Lou Talet, Maire-adjointe de Fumel
- Monsieur le président de l'Association Vélocité en Agenais, Délégation départementale de l'AF3V pour le Lot-et-Garonne